



Préparations pour un témoignage de survivant virtuel

Georgette Brinberg

Georgette Brinberg est née en 1938 à Villerupt, en France. Ses parents ont immigré de la Pologne et se sont installés dans une petite ville minière au nord de la France. Elle a une sœur de 10 ans son aînée.

Lorsque les Allemands occupent le nord de la France en 1940, la famille de Georgette se réfugie à Paris. En 1941, le père de Georgette est convoqué au poste de police avec un sac et une couverture. Il s'y rend malgré les supplications de sa femme. Il est ensuite emmené au camp de transit de Beaune-la-Rolande. Un an plus tard, il est déporté à Auschwitz, en Pologne où il est assassiné.

En juillet 1942, la police française arrête Georgette, sa sœur et leur mère pendant la Rafle du Vélodrome d'Hiver. Elles passent quelques jours dans l'arène dans des conditions épouvantables. Très peu de nourriture et d'eau sont disponibles et les conditions sanitaires sont terribles. La police sépare les enfants de leurs parents lorsqu'elle transfère les prisonniers dans des camps de transit. Mise dans un bus à destination du camp de transit de Drancy, la mère de Georgette est ainsi séparée de ses filles. De là, elle est déportée à Auschwitz où elle est tuée.

Un policier français qui a pris en pitié Georgette et sa sœur leur dit de s'enfuir. Les filles, qui n'ont nulle part où aller, errent dans les rues de Paris. Un étranger les recueille et les conduit à Morée, un petit village du Val de Loire. C'est une femme âgée qui prend alors soin d'elles, les faisant passer pour ses nièces. Les filles sont élevées dans la religion catholique, elles apprennent le catéchisme et vont à l'église tous les dimanches. Personne dans le village n'est pas au courant qu'elles sont juives. Un officier nazi vit dans un château près de leur maison, et pour être sûres, les filles se cachent dans le grenier chaque fois qu'il sort de chez lui.

Après la Libération en 1944, les sœurs retournent à Paris où elles retrouvent leur grand-mère, leur seule parente encore en vie. Georgette et sa grand-mère immigrent en Israël en 1949.

En 1955, Georgette immigre à Montréal où vit déjà sa sœur. Elle travaille pendant 26 ans à l'Ordre des Comptables Agréés du Québec. Elle se marie et a trois enfants ainsi que plusieurs petits-enfants.



L'Holocauste en France

Après la révolution de 1789, la France est le premier pays européen à émanciper les Juifs. En dépit de la persistance de certains sentiments antisémites, la France devient l'un des pays les plus attractifs pour les Juifs européens fuyant les persécutions. En 1939, sur les 330 000 Juifs qui vivent en France, environ la moitié sont des réfugiés.

Les troupes allemandes envahissent la France au printemps 1940. Après un peu plus d'un mois de combat la France capitule et signe un armistice le 22 juin. Selon les termes du traité, l'Allemagne annexe l'Alsace et la Moselle, et occupe le nord du pays. Le sud, resté inoccupé, est administré par le gouvernement du Maréchal Pétain, qui met en place un régime autoritaire et s'engage dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne. Le choix de la collaboration permet au gouvernement de Pétain, communément appelé 'le gouvernement de Vichy', de construire une France 'nouvelle' en zone libre.

Dans un effort de 'purification' de la société française, à l'automne 1940, le gouvernement de Vichy, promulgue une législation anti-juive étroitement calquée sur celle mise en place par les Allemands en zone occupée. Les Juifs sont exclus de la vie publique, de l'administration et de l'armée. Il leur est également interdit d'exercer des professions libérales, commerciales et industrielles. En juillet 1941, le gouvernement met en place un vaste programme d' « aryanisation » par lequel les biens juifs deviennent propriété de l'État français.

Le 29 mai 1942, les autorités allemandes publient un décret rendant obligatoire le port de l'étoile jaune pour les Juifs résidant en zone occupée. Les déportations dans les camps de concentration et de mise à mort débutent peu après. Durant l'été 1942 les autorités allemandes et la police française procèdent à des rafles de Juifs en zone occupée, et, pour la première fois, également en zone non occupée. La plupart des Juifs arrêtés et déportés sont des Juifs étrangers que le gouvernement de Vichy a sacrifiés dans une tentative d'épargner les Juifs français. En vain. Après l'invasion de la zone libre par les Allemands en novembre 1942, les Juifs français sont à leur tour déportés.

Au total, environ 77 000 Juifs de France périrent dans un camp de concentration, dans un centre de mise à mort (l'immense majorité d'entre eux à Auschwitz), ou dans un centre de détention situé sur le territoire français. Un tiers de ces victimes était des citoyens français.